

II.—PARTIE PRATIQUE.

—
N° I.

LE SONNET.

Le marquis de Rochefort composa, dans sa jeunesse, pour concourir aux Jeux Floraux de Toulouse, un sonnet qui est d'une belle envolée poétique et d'une gracieuse piété.

Personne n'ignore l'histoire de ce journaliste, né en 1830, qui, après avoir renié son nom, sa famille, ses traditions, sa foi première, s'est signalé sous l'Empire par ses pamphlets, en 1871 par sa participation à la Commune, en 1874 par son évasion de Nouméa, depuis, par la fondation et la direction du journal parisien *l'Intransigeant*, partout et toujours par son esprit mordant, gouailler, nourri de la haine la plus violente, la plus diabolique contre la religion. Qui aurait pu prévoir une pareille vie, en lisant les vers qui suivent :

1. — A MARIE.

Toi que n'a pu frapper le premier anathème,
Toi qui naquis *dans* l'ombre et nous fit voir le jour,
Plus reine par ton cœur que par ton diadème,
Mère avec l'innocence et Vierge avec l'amour,

Je t'implore là-haut, comme ici-bas je t'aime :
Car tu conquis ta place au céleste séjour,
Car le sang de ton Fils fut ton divin baptême,
et tu pleuras assez pour régner à ton tour.

Te voilà maintenant près du Dieu de lumière
Le genre humain courbé t'invoque la première ;
Ton sceptre est de rayons, ta couronne de fleurs ;

1. — Le sonnet est d'*origine* italienne. Il conquit droit d'asile en France aux XVI et XVII siècles ; le XVIII laissa tomber cette vogue, et notre temps a vu ce poème reconquérir les suffrages des connaisseurs.

2. — Ce poème embrasse *quatorze* vers, divisés en deux quatrains et deux tercets. Il peut être écrit en vers de *dix*, de *huit* et même de *sept* syllabes ; mais il préfère, avec raison, l'*alexandrin*. Dans un cadre aussi étroit, il faut bien laisser à la pensée l'espace nécessaire et donner au poète la possibilité de dire quelque chose.